



Abus de faiblesse sur personne agee

Par **missi**, le **17/01/2010** à **19:23**

Bonjour,

Après une plainte en gendarmerie pour abus de faiblesse sur personne de 85 ans (sous sauvegarde de justice) une enquête a été ouverte et a démontré la véracité des faits et apporté la preuve de cette situation.

Un certain nombre d'éléments à charge ont été retrouvé au domicile de la personne soupçonnée au cours de la perquisition.

La personne a été mise en garde à vue mais n'a pas avoué.

Le dossier clos et étoffé a été adressé au procureur de la République.

Le préjudice porte sur environ 25000 euros (prouvé).

Que va-t-il se passer maintenant et dans quel délai ?

Faut-il prendre un avocat ?

Merci de vos réponses.